

Muzy et ses berges de l'Avre.



Randonnée n°28848

Une randonnée proposée par xavier graux

Circuit sans difficulté, dont la deuxième partie est très agréable sous les grosses chaleurs en longeant les berges de l'Avre sur le GR®22.
Pose et pique-nique possible à divers endroits au bord de l'eau.

Durée :	3h05	Difficulté :	Facile
Distance :	9.84km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	95m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	93m		
Point haut :	141m	Commune :	Muzy (27650)
Point bas :	79m		

Description

Départ de l'église de Muzy. Parking voiture possible.

(D/A) Prendre la route (D72) vers le Nord-Ouest en direction de Louye, traverser la D50 puis tourner à gauche jusqu'à un cimetière pour monter par un chemin en forêt.

(1) À 300m du cimetière, tourner à gauche à un croisement (direction Sud-Ouest).

400m plus loin, continuer à gauche à un embranchement puis suivre le sentier jusqu'à une route à 500m.

(2) Tourner à droite sur la route et prendre de suite un chemin à gauche vers une ligne électrique, passer sous la ligne en suivant le chemin jusqu'à la route à 400m de la ligne.

Tourner à gauche sur la route vers le "Viel Estrée" (pancarte) et tourner à droite en épingle à cheveux juste derrière la pancarte (direction Sud-Ouest).

(3) 400m plus loin, laisser un chemin sur la droite pour entrer dans la forêt. Suivre ce chemin direction Ouest-Nord-Ouest sur 650m dans la forêt jusqu'à un croisement, tourner à gauche (Ouest-Sud-Ouest).

(4) 300m plus loin tourner de nouveau à gauche sur le "Chemin des Romains" (direction Sud-Sud-Est). Suivre le balisage Bleu et Jaune visible sur un arbre, puis Rouge et Blanc plus loin (GR®22).

350m plus loin, arrivée sur la D76.

(5) Tourner à gauche sur la route et franchir plusieurs barrières dans la descente (sentier GR®22), refermer après passage ou escalader (poignées pour passer par dessus).

Emprunter la route en bas (D50) à droite pour franchir le pont 250m plus loin à gauche.

(6) Depuis le pont, suivre la route sur 650m.

(7) Juste avant la D152, prendre un chemin à gauche à la hauteur d'une ligne électrique et d'un petit bâtiment (captage des eaux), le balisage est Rouge et Blanc (GR®22).

Suivre ce chemin qui longe les berges de l'Avre 600m plus loin.

Suivre le GR®22 le long des berges de l'Avre sur 3km jusqu'à la D152-5.

(8) Prendre à gauche puis de nouveau à gauche 150m plus loin pour rejoindre l'église de Muzy **(D/A)**.

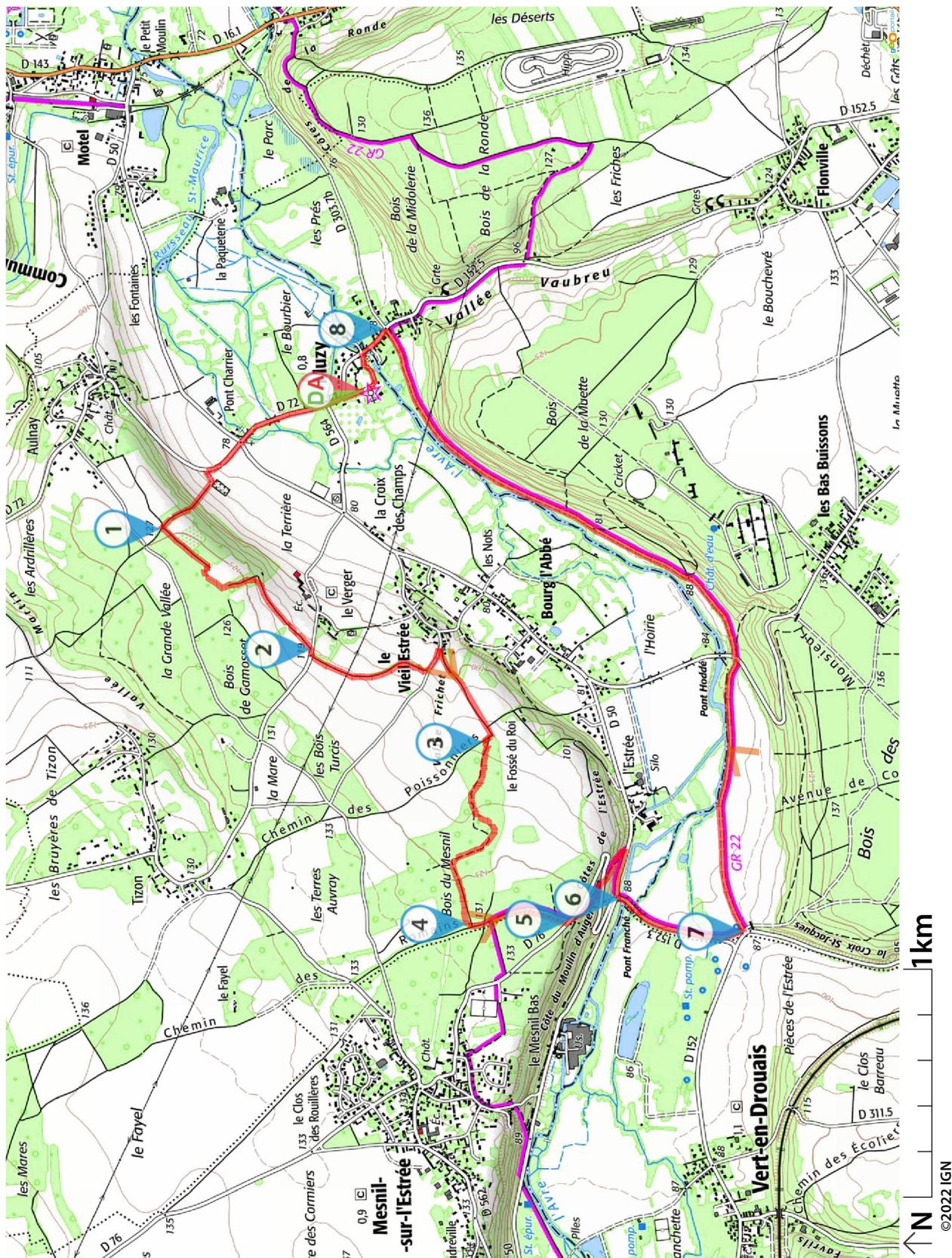
Points de passages

- D/A Église de Muzy**
N 48.774626° / E 1.344185° - alt. 81m - km 0
- 1 Croisement, à gauche**
N 48.78255° / E 1.335911° - alt. 129m - km 1.16
- 2 Route, droite, gauche**
N 48.776696° / E 1.328704° - alt. 118m - km 2.13
- 3 Forêt à gauche**
N 48.769986° / E 1.323164° - alt. 119m - km 3.34
- 4 Chemin des Romains, à gauche**
N 48.770584° / E 1.312281° - alt. 141m - km 4.33
- 5 D76, à gauche**
N 48.7665° / E 1.312561° - alt. 130m - km 4.81
- 6 Pont à gauche - Avre (rivière) - Affluent de l'Eure**
N 48.764597° / E 1.313801° - alt. 92m - km 5.45
- 7 Chemin à gauche**
N 48.759781° / E 1.311841° - alt. 87m - km 6.04
- 8 D152-5, à gauche**
N 48.773798° / E 1.347857° - alt. 81m - km 9.5
- D/A Église de Muzy**
N 48.774455° / E 1.344315° - alt. 82m - km 9.84

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-muzy-et-ses-berges-de-l-avre/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.